



COMMUNIQUÉ **Pour diffusion immédiate**

Quand on déménage, on pense prévention !

Longueuil, le 26 juin 2017. — À l'aube de la grande période des déménagements, le Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL) rappelle aux citoyens l'importance de la prévention pour demeurer en sécurité. En effet, quelques règles sont à suivre lors d'un emménagement dans une nouvelle résidence.

L'avertisseur de fumée, un appareil essentiel

Il est important d'installer une nouvelle pile dans chaque avertisseur de fumée et de s'assurer d'en avoir un par étage. Il est conseillé de vérifier la date de fabrication sur le boîtier de l'appareil. S'il a plus de 10 ans, il est suggéré de le remplacer par un avertisseur de fumée avec une pile au lithium avec une durée de vie de 10 ans. Il est de la responsabilité du propriétaire d'installer un avertisseur de fumée fonctionnel de moins de 10 ans par étage. Le locataire doit, quant à lui, s'assurer qu'une pile en bon état de marche se trouve dans l'appareil en tout temps. Il est recommandé de changer la pile tous les six mois, soit lors du changement d'heure.

Attention au monoxyde de carbone!

Si un foyer, un poêle à bois ou tout autre appareil fonctionnant au pétrole, gaz naturel ou propane se trouve dans la maison ou dans le garage attaché, il est proposé d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone sur chaque étage afin de détecter toute anomalie dans la qualité de l'air. Il est suggéré de bien suivre les consignes du fabricant lors de son installation. Pour réduire les risques d'incendie, il est possible d'entreposer le bois de chauffage à bonne distance de la maison et de conserver une très petite quantité à l'intérieur de la demeure.

Des appareils de chauffage sécuritaires

Un représentant de la Division des mesures préventives du SSIAL peut effectuer une vérification des appareils de chauffage et indiquer les mesures à prendre pour les rendre conformes. Pour prendre rendez-vous, il est possible d'écrire à incendies@longueuil.quebec ou de téléphoner au 450 463-7038. Toutefois, le SSIAL n'émet pas de certificat de conformité et des frais s'appliquent. Il est suggéré de communiquer avec une entreprise spécialisée dans ce type d'inspection pour obtenir un certificat de conformité.

Préparation d'un plan d'évacuation

Grâce à un plan d'évacuation, un point de rassemblement à l'extérieur peut être déterminé pour gagner du temps en cas d'urgence. Tous les occupants de la maison devraient participer à son élaboration. Des mesures spéciales peuvent être prévues pour les enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite. Une fois le plan terminé, il est recommandé de le mettre en pratique en faisant un exercice d'évacuation.

Si la nouvelle résidence dispose déjà d'un plan d'évacuation, il est important de vérifier l'endroit du point de rassemblement. Aucune issue ne doit être obstruée afin de pouvoir sortir rapidement en cas d'urgence.

À propos de l'agglomération de Longueuil

L'agglomération de Longueuil compte plus de 425 000 habitants, et comprend les villes de Longueuil, Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Le conseil d'agglomération exerce ses compétences notamment dans les matières suivantes : les services de sécurité publique, la cour municipale, le transport collectif, le traitement des eaux, l'évaluation municipale, le logement social, l'élimination et le recyclage des matières résiduelles.

– 30 –

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec – Communiqué adapté pour le SSIAL

Renseignements : Direction des communications et des affaires publiques
Ville de Longueuil
Téléphone : 450 463-7270
communications.medias@longueuil.quebec
longueuil.quebec

